COMMISSION DU CALENDRIER

(Championnats et Critériums Foot à 11)

Réunion du 21 novembre 2024

RAPPEL:

CATEGORIES ET DIVISIONS CONCERNEES PAR LA FEUILLE DE MATCH INFORMATISEE (FMI) POUR LA SAISON

2024 / 2025 : Toutes les compétitions hors Critériums +45 Ans et +55 Ans, sauf si souhait possibilité

-Si recours à une feuille de match papier, après la rencontre, sachez que le club recevant a l'obligation de garder une copie de la feuille de match (scanner, prendre une photo, photocopier...). Cela évitera que la Commission donne match perdu au club recevant après 2 appels de feuille de match manquante (article 13.2 des RSG du District du 94).

-Toutes les rencontres de la dernière journée de championnat (les deux dernières journées pour le championnat Seniors D1) d'un même groupe doivent être jouées le même jour à l'horaire officiel (hormis les dérogations annuelles accordées en début de saison) (article 10.3 des RSG du District du 94). Aucune demande de changement ne sera accordée par la commission, les clubs devront prendre leurs dispositions (trouver un terrain de repli) pour que ces rencontres puissent être jouées aux dates et heures prévues par les calendriers.

Comment récupérer une feuille de match papier,

<u>Site: districtduvaldemarne.fff.fr-Onglet: District-Rubrique: Documents Clubs (en bas)</u>

Ou Cliquez sur le lien:

https://districtvaldemarne.fff.fr/wp-content/uploads/sites/99/2021/09/FMVIERGE.pdf

Rappel « Foot Club et Site Internet »:

<u>Pour la 2^{ème} saison consécutives, la FFF a déployé un nouveau système « Métier » pour la gestion des compétitions et désignation des officiels.</u>

Nous rencontrons des incohérences et soucis qui sont en cours de rectification.

Merci de vérifier que vos calendriers sont conformes.

RAPPEL, sur cette nouvelle version, les rencontres s'affichent par DATE et non plus par journées, bien suivre les dates calendaires pour les rencontres.

FEUILLES DE MATCH(S) MANQUANTE(S)

Rappel Article 44-2 des RSG du District du Val de Marne :

« Non envoi de l'original de la feuille de match ou de sa copie, après deux réclamations de la Commission compétente par l'intermédiaire du Journal Numérique ou de la messagerie officielle : amende fixée dans l'annexe financier du District du Val de Marne de Football et <u>match perdu par pénalité au club recevant</u>, le club visiteur conservant sur la base du rapport d'un officiel désigné le bénéfice des points acquis et des buts marqués lors de la rencontre ».

1er Appel de Feuille de match manquante :

Seniors D4:

29577594 : As Zenaga 2 / Champigny Portugais 1 du 10/11/2024

CDM D1

29576976: Creteil Fc Maccabi / Brancos de Creteil du 10/11/2024

U14 – Phase de Brassage:

29674071: F.C. D'Alfortville / Charenton Cap du 09/11/2024

2ème Appel de Feuille de match manquante :

U16 D4:

29626699 : Choisy AS / Vitry ES du 03.11.24

FEUILLES DE MATCH(S) INFORMATISEES

Article 44-3 du règlement sportif général -

Non utilisation de la feuille de match informatisée. Le club responsable de l'impossibilité de recourir à la FMI encourt les sanctions suivantes :

- En cas de 1ère non-utilisation : avertissement
- En cas de 2^{ème} non-utilisation (dans une période inférieure ou égale à 3 mois, à compter de la rencontre ayant occasionné un avertissement au club) : amende fixée en annexe 2 du RSG du District du Val de Marne
- En cas de 3^{ème} non-utilisation ou plus (dans une période inférieure ou égale à 3 mois à compter de la date de la rencontre ayant occasionné un avertissement au club) : match perdu par pénalité, le club adverse conservant le bénéfice des points et buts acquis sur le terrain.
- → Toutes les compétitions hormis les Critériums Anciens + 45 ans et + 55 ans doivent être couvertes par la feuille de match informatisée (FMI). Le club fautif (recevant et/ou visiteur) de la non-utilisation de la FMI s'expose aux sanctions suivantes :
- En cas de 1ère non-utilisation : avertissement
- En cas de 2^{ème} non-utilisation dans les 3 mois : amende de 100 EUROS
- En cas de 3ème non-utilisation ou plus dans les 3 mois : match perdu par pénalité (0 but, -1 point)

Liste des équipes fautives de la non-utilisation de la FMI (au 10/11/2024) :

	1ère non-utilisation	2 ^{ème} non-utilisation	3ème non-utilisation
COMPETITIONS / CLUBS	(Avertissement)	(Amende 100€)	(Match perdu par pénalité)
ANCIENS D3.B			
Villejuif U.S. 42	20/10/2024		
FUTSAL D1			
B2m Futsal 2	12/10/2024		
Vsg Futsal 2	14/10/2024		
Maisons Alfort Fc 1	27/10/2024		
Rungis U.S. 1	27/10/2024		
FUTSAL D2			
B2m Futsal 3	04/10/2024		
Boissy U.J. 1	05/10/2024		
Vitry Asc 2	11/10/2024		
SENIORS D4		+	
St Mande Fc 2	06/10/2024		
Caudacienne Es 2			
	06/10/2024 13/10/2024		
Choisy Le Roi As 3 Arcueil Com 3		10/11/2024	
As Zenaga 2	13/10/2024 20/10/2024	10/11/2024	
AS Zenaga Z U18 D2	20/10/2024		
	06/10/2024		
Chevilly Larue Elan 1 COUPE AMITIE U16	06/10/2024		
Perreux As Fran 22	27/10/2024		
	27/10/2024		
U16 D1	05/40/2024		
Villejuif U.S. 2	06/10/2024		
U16 D2	06/10/2024		
Perreux As Fran 1	06/10/2024	+	
U16 D3	05/40/2024		
Perreux As Fran 2	06/10/2024		
Chevilly Larue Elan 1	06/10/2024		
U16 D4		+	
St Maur Vga 23	06/10/2024		
Choisy Le Roi As 24	20/10/2024	03/11/2024	
U15F	20, 20, 202 :	30,12,202	
Bonneuil S/Marne Csm 1	12/10/2024		
St Mande Fc 1	12/10/2024		
Maisons Alfort Fc 2	12/10/2024		
Us Ivry Football 1	09/11/2024		
COUPE AMITIE U14			
Avenir Sportif Orly 22	02/10/2024		
U14 BRASSAGE	1 -1		
Boissy F.C. 2	05/10/2024		
Caudacienne Es 1	05/10/2024		
Villeneuve Afc 2	05/10/2024		
F.C. D'Alfortville 21	09/11/2024		
U13F			
Vitry E.S. 1	13/10/2024		
Limeil Brevannes A.J 1	13/10/2024		
Sucy F.C. 1	13/10/2024		
Kremlin Bicetre Csa 1	13/10/2024	10/11/2024	
Tffc 2	13/10/2024		
Bonneuil S/Marne Csm 1	10/11/2024		
Us Ivry Football 1	10/11/2024		
U11F			
Vitry E.S. 1	13/10/2024		
Limeil Brevannes A.J 1	13/10/2024	10/11/2024	
Tffc 2	13/10/2024		
St Mande Fc 1	10/11/2024		
Us Ivry Football 2	10/11/2024		